

Les Bordes sur Arize
ARIÈGE-PYRÉNÉES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2025

Date de la convocation : 22 février 2025

L'an deux mille vingt-et-cinq, le vingt-sept février, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : CAMPS Frédéric, MERIC Michel, LAFONT Patrick, CABÉ Alain, CHAUVET François, COMMENGE Séverine, MIR Aurélie, PEREIRA-SANTERRE Jérôme, KOSMINSKY Serge, VALERO Gilberte, de SAINT BLANQUAT Gilles.

Procurations : POUILLET Marie-Ange à Frédéric CAMPS, DENOY Steeve à PEREIRA SANTERRE Jérôme, Sylvie GOUZY à MERIC Michel.

Absents :

Secrétaire de séance : COMMENGE Séverine.

2025-006 – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Cette délibération annule et remplace la délibération 2025-001-BIS

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-019 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à quatre ;

Vu l'arrêté municipal n° 2020-009 portant délégation de fonction à Monsieur Dominique DUFOSSÉ, 1^{er} Adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant du domaine éducatif, scolaire et jeunesse ; du domaine culturel et associatif, ainsi que du domaine sportif,

Vu la lettre de démission de Monsieur Dominique DUFOSSÉ des fonctions de premier adjoint au maire ainsi que conseiller municipal en date du 28 novembre 2024, adressée à Madame la Préfète et acceptée par le représentant de l'Etat le 31 décembre 2024 ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Monsieur le Maire,

PROPOSE à l'Assemblée délibérante de procéder au remplacement de Monsieur Dufossé, par l'élection d'un nouvel adjoint au maire. Monsieur le Maire indique que le nouvel adjoint exercera les mêmes missions que l'ancien premier adjoint. Le premier adjoint siègera également à la Communauté de Communes Arize-Lèze.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote à scrutin.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants :	14
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages en blanc	2
e. Nombre de suffrages exprimés(b-c)	14
f. Majorité absolue :	8

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
Michel MERIC	1	UN
Jérôme PEREIRA-NANTERRE	11	ONZE

- Monsieur Jérôme PEREIRA-SANTERRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé. Il percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire.
- Monsieur Jérôme PEREIRA-SANTERRE siègera à la Communauté de Communes Arize-Lèze.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Séverine COMMENGE

Le Maire,
Frédéric CAMPS

